

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

DECRET N°D/2012/030 /PRG/SGG
Portant rappel d'un Ambassadeur

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2011/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG/ du 30 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 201, portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **KONATE Ousmane** Ambassadeur de Guinée à Bamako, République du Mali est rappelé.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature , sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **13 MARS 2012**

Professeur Alpha CONDE